

AVENANT CONVENTION PS : NON

NAO : OUI

27 Mai 2021,

Depuis quelques semaines, la direction a convié les Organisations Syndicales représentatives à participer à des négociations sur **deux sujets bien distincts** :

- ❖ Une modification de la convention d'Entreprise du personnel sol au travers d'un avenant
- ❖ Une Négociation Annuelle Obligatoire ou NAO

A l'issue de ces négociations, la Direction a soumis 2 textes à signature :

❖ **Un avenant à notre Convention d'Entreprise PS proposant :**



- La suppression de 3 jours de CCA sur l'année 2021
- Une baisse du montant de la PFA en fonction du taux d'AP

L'UNSA Aérien a refusé de signer cet avenant le jugeant inéquitable (plus le taux d'AP est élevé, moins l'agent gagne et moins la PFA est importante).

❖ **Un accord NAO proposant :**



- Le maintien du versement de la PUA de 1200 euros au 15 juin, pour 2021 et 2022
- Le maintien des IKV à 0,2401 €/km et des IKS à 0,3553€/km
- Le versement d'une prime Macron de 160 Euros (pour un salarié à temps plein) pour tous les agents ayant un salaire de moins de 3 fois le SMIC (barème légal) y compris pour les apprentis et ce en décembre 2021 (Condition : être en activité au moment de son versement)

L'UNSA Aérien avait revendiqué :

- ✓ **Le maintien de la PUA**
- ✓ **La conservation des taux de remboursements des IKV/IKS**

Les représentants UNSa Aérien AF avons donc signé cet accord

Dernière minute : la prime d'intéressement que la Direction devait nous verser l'année dernière nous sera donnée en décembre 2021. Nous avons su prendre nos responsabilités tout au long de ces négociations dans l'intérêt de tous.

Vos élus et représentants UNSa Aérien Air France Sol